



SciencesPo
Rennes

Conseil d'administration Séance du 07 novembre 2011

Présents :

M David ALIS représentant M. Guy CATHELINÉAU, *Président de l'Université de Rennes I*
M. Olivier BONSAÏRT, *Directeur Délégué Groupe SIPA-OUEST-FRANCE, arrivé à 17h30*
M.Pablo DIAZ, *Maire de Conférences, Directeur des Etudes,*
Mme Audrey LEBOS, *Maire de Conférences,*
Mme Dominique MALIESKY, *Maire de Conférences, Directrices des Relations Internationales,*
Mme Catherine VAN DER REST, *Professeuse agrégée*
M. Lionel HONORE, *Professeur des Universités, Directeur du Développement,*
M. Sébastien CHABLE, *élève de l'IEP,*
M. Gurval GUIGUEN, *élève de l'IEP,*
M. Adrien LEHMAN, *élève de l'IEP,*
M. Hervé JAUME, *représentant des personnels.*

Représentés :

M. Marcel MORABITO, *Recteur, Professeur des Universités, Président du Conseil,*
Mme M.-Pierre ROUGER représentant Jean-Yves Le DRIAN, *Président du Conseil Régional de Bretagne*
M. Bernard BOUCAULT, *Directeur de l'ENA,*
M. Jean-Claude CASANOVA, *Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques*
M. François DEVEVEY, *Directeur Général de la Fédération Nationale de la Presse française,*
M. Marcel ROGEMONT représentant Jean Louis TOURENNE, *Président du Conseil Général d'Ille et Vilaine,*
M. François VERDIER, *Directeur Général de l'Administration et la Fonction Publique,*
M. Pierre VICTORIA, *Directeur de la Délégation des enjeux internationaux à VEOLIA Eau*
Melle Margot GODARD, *élève de l'IEP,*
M. Pierre ROSMORDUC, *élève de l'IEP,*
M. Guillaume COUVREUR, *élève de l'IEP,*

Excusés :

M. Erik NEVEU, *Professeur des Universités*
M. Gilles RICHARD, *Professeur des Universités*
M. Christian LE BART, *Professeur des Universités,*
M. Jean-François POLO, *Maire de Conférences,*
Melle Esther LEICK, *élève de l'IEP,*
M. Mehdi ZAAF, *élève de l'IEP,*
Melle Alejandra DIAZ, *élève de l'IEP,*

Assistait à ce Conseil

Mme Valérie MERCIER, *Secrétaire générale de l'IEP,*
Mme Isabelle LENOIR, *Agent Comptable de l'IEP*

M. Patrick LE FLOCH ouvre la séance à 17H00 en expliquant que les délais d'exécution de la DBM ont contraint l'établissement à convoquer ce Conseil d'Administration très rapidement, ce qui explique l'absence du Président et de quelques personnalités extérieures. En l'absence du Président, la présidence par intérim est donnée au doyen d'âge, soit M Hervé JAUME à l'ouverture de la séance.

Ce dernier remercie le directeur et distribue les procurations.

REPRESENTES	REPRESENTANTS
M.ROGEMONT	Mme LEBOIS
M.VICTORIA	M.DIAZ
M. MORABITO	Mme MALIESKY
Mme ROUGER	M. DIAZ
M.BOUCAUD	M. MORABITO
M. VERDIER	M. BONSARD
M. CATHELINEAU	M. ALIS
M. DEVEVEY	Mme LEBOIS
M. COUVREUR	M. GUIGUEN
Mlle GODART	M.CHABLE
M.ROSMORDUC	M. CHABLE

I- INFORMATIONS DE LA DIRECTION

M LE FLOCH souhaite donner un certain nombre d'informations concernant les évolutions récentes pouvant affectées l'IEP en profondeur et dont l'impact financier sera le fil conducteur.

Il informe que dans le cadre du contrat quinquennal, la DGESIP visitera l'établissement le 7 décembre pour faire un point sur l'immobilier, le 13 décembre sur le contrat proprement. Une 3ème visite sera prochainement arrêtée également dans le courant du mois de décembre et concernera les TICE.

▪ 1/ **Fondation Nationale de Sciences Politiques :**

Le Directeur signale que la FNSP a fait savoir récemment qu'elle souhaitait récupérer une partie des postes mis à disposition, et qui concerne en premier lieu les postes des personnels faisant valoir leurs droits à retraite en 2012, à savoir le poste de secrétaire de direction /responsable administrative du CPENA en janvier ainsi que le poste de Mme SABIN, responsable du centre de documentation. (Le 3^{ème} posté étant occupé par la Secrétaire Générale). Le Directeur rappelle les faits : il avait dès l'année dernière entrepris les démarches pour assurer le remplacement du premier départ, qui lui semblait assuré. A la rentrée, une demande de rendez vous a été faite, elle est resté sans suite. Après un entretien ubuesque avec le directeur des RH et une prise de contacte avec M GARDETTE, vice-président au sein de la FNSP, un accord se dégage sur la base du versement d'une subvention sur environ deux ans.

Cette décision de la FNSP aura de graves conséquences financières sur l'IEP. Elle remet également en cause la politique de soutien à la recherche en science politique sur l'ensemble du territoire.

Le Directeur en a immédiatement informé les autres directeurs du réseau. Nous sommes actuellement dans une phase de forte mobilisation. Contacts ont été pris avec le MESSR pour tenter de faire pression sur Sciences Po Paris. Il déplore un comportement typique de Sciences Po Paris envers les IEP de régions et souligne que l'établissement ne peut fonctionner sans ces 3 personnels.

Suite à l'arrivée de M BONSART, la présidence de séance lui est confiée.

Ce dernier remercie M JAUME.

2/ Dispositif TREMPLIN:

Le Directeur rappelle que ce dispositif permet aux lycéens de s'inscrire dans des conditions extrêmement intéressantes à la préparation au concours d'entrée. En effet, les lycéens suivant l'intégralité de ce dispositif ont 1 chance sur 2 d'intégrer.

Or l'établissement SANTEXCEL qui régissait ce dispositif a fait faillite en laissant un déficit de 230 000 à 240 000€. L'établissement qui fonctionnait sous forme de GIP a profité de l'avance de trésorerie dégagée par les inscriptions des étudiants pour financer de la formation auprès des hôpitaux de Lille qui n'ont pas honoré leurs engagements.

Mandat a été donné au directeur de Lille pour récupérer les sommes dues aux IEP sur 2011. Pour 2012, l'IEP n'est pas certain de recouvrer les 30 000€ de recettes attendues les années précédentes. D'ores et déjà, une réflexion s'est engagée pour trouver un organisme d'hébergement plus sûr en 2013.

Mme LENOIR, agent comptable, souligne qu'une action peut être entreprise par le GIP à l'encontre des hôpitaux de Lille.

3/ Point sur l'impact financière du nombre de boursier à l'IEP.

Le Directeur indique que, suite à une analyse plus fine des inscriptions opérée par la scolarité, il est en mesure d'annoncer que le taux d'étudiants boursiers atteint cette année 43 % (contre 37 % il y a deux ans). Les taux constatés aujourd'hui atteignent des pourcentages jamais obtenus jusqu'à présent et ne cessent d'augmenter. Cette augmentation s'explique pour partie par le nouveau dispositif réglementaire sur les critères d'éligibilité mis en œuvre. Cette situation induit une perte financière conséquente pour l'établissement, environ 100000€ non compensée par le ministère de tutelle. La situation s'avère très compliquée et sera intenable d'ici 2013. Une réaction d'urgence s'impose. D'ores et déjà, le directeur annonce qu'une réforme des droits d'inscription sera présentée en 2012.

Le Président de séance donne la parole aux administrateurs.

Au sujet de la perte des postes FNSP, M HONORE se demande s'il est pertinent de mener un bras de fer contre Sciences Po Paris, au risque de se voir priver de la marque Sciences Po dont nous avons l'usage et s'inquiète de la détérioration des relations.

Pour le Directeur, il n'y aura pas de bras de fer car les IEP de Région n'intéressent pas l'IEP de Paris.

M BONSART pense qu'il ne s'agit pas forcément de nuire aux IEP de Région, mais de faire la chasse aux charges greffant les budgets.

M ALIS note que l'Etat affiche son soutien à l'Enseignement Supérieur, mais que les moyens qui sont alloués d'un côté sont récupérés de l'autre.

M GUIGUEN demande quels sont les liens juridiques entretenus avec la FNSP et s'il existe d'autres moyens à notre disposition.

Le Directeur répond qu'il n'y a aucune convention régissant nos deux institutions, pas plus qu'il n'existe au niveau des autres IEP. Ces postes ont été octroyés historiquement au fil des créations des IEP de Région (Lille et Rennes en 1991, et Bordeaux et Grenoble considérés comme des « IEP d'équilibre »). Les autres IEP se trouvent toutefois dans une situation différente dans la mesure où les personnels concernés sont des personnels en CDI, alors que les personnels de l'IEP sont des personnels du MESR en détachement dont il faut renouveler les contrats tous les 5 ans.

M HONORE demande si la possibilité d'un rapprochement avec Sciences Po Paris ne serait pas une voie à explorer, en devenant un centre de Sciences Po Paris en région.

M LE FLOCH répond que les IEP de Région n'existent pas pour Paris. De plus, il rappelle que les Masters de Sciences Po Paris restent à Paris. Néanmoins, il précise ne pas être opposé à étudier la question si le Conseil d'Administration lui en faisait la demande.

M ALIS rappelle que dans ce contexte il ne faut pas hésiter à travailler sur la mise en œuvre d'une politique de site, avec l'université de Rennes1, et l'UEB disposant de moyens importants. Dans une logique de structuration de site, un travail est mené visant à créer une plateforme pouvant collaborer sur des axes tels que, par exemple, le management public.

Patrick LE FLOCH acquiesce et ajoute qu'il y a aussi les collectivités locales qui doivent s'investir véritablement.

M GUIGUEN revient sur la décision de la FNSP qu'il déplore ainsi que sur la détérioration des relations du réseau : il note une mauvaise coopération de la part de Paris, la mutualisation des 5^{ème} année qui fonctionne mal entre les IEP de Région et Lille qui s'est récemment rapproché d'Audencia. Il déplore officiellement cette évolution. Cette situation pose le problème du label Sciences Po et il se demande s'il n'y a pas de réelle possibilité de mettre en place un réseau des 9 avec une vraie coopération.

M LE FLOCH prend acte du message et se fera le porte parole des étudiants lors des prochaines réunion du réseau. Néanmoins, le directeur souhaite apporter un bémol et précise que le réseau des 6 est appréhendé comme le 2^{ème} IEP au niveau du MESR et des étudiants même si parfois il subsiste quelques désaccords. Le réseau des 6 a une réelle visibilité (concours commun, projet de fondation, réponse commune à l'IDEFI...) et un certain poids au niveau national.

M GUIGUEN se demande s'il ne serait pas opportun de créer un diplôme commun.

Le Directeur rappelle qu'il faut continuer à avancer sur des projets communs : le diplôme commun pouvant être un des axes de cette coopération.

Le président de séance souhaitant passer au point suivant rappelle les principaux axes de la discussion :

- 1/ Quelle pression pourrait être exercée sur Sciences Po Paris. Il est indispensable de mener à 6 des discussions avec R DESCOSING et ne pas oublier les étudiants..
- 2/ Il faut se tourner vers les collectivités locales et faire également pression sur elles pour obtenir d'avantages de moyens.
- 3/ Il faut travailler à la mise en œuvre d'une politique de site.
- 4/ Il faut accroître les ressources propres de l'IEP par notamment une augmentation des droits d'inscription pour limiter dans un premier temps notre déficit.

II- FINANCES

M LE FLOCH présente la proposition de Décision Budgétaire Modificative n°2 (DBM) d'un montant de 90 675€ aux administrateurs en rappelant le montant total des différentes DBM votée depuis 2007.

Il rappelle préalablement le contexte 2011 marqué par l'absence fortement ressentie de la responsable au service budget – comptabilité et par l'absence d'outil de pilotage (soulignée par l'AERES). Sur ce dernier point, il souligne qu'un travail de mise en place d'indicateurs de suivi des dépenses est amorcé et sera opérationnel début 2012.

Dans ce cadre également, il a demandé un contrôle plus fort et la mise en place d'un certain nombre de nouvelles procédures. Cependant, il tient à souligner que ce contrôle renforcé ne se fera pas contre la pédagogie et contre le fonctionnement normal de l'IEP : il y aura toujours de fait une stricte application des maquettes pédagogiques votées.

Contrairement aux informations qui ont pu circuler, il a seulement demandé aux responsables des grades masters et des masters de fonctionner jusqu'à la fin de l'année civile sur les dépenses strictement nécessaires parcourus par parcourus.

Dans le contexte actuel, l'IEP doit impérativement maîtriser ses dépenses. Il rappelle que les dépenses de personnels sont passées de 600 000 à 1,4 millions sur la période 2007 à 2011.

Mme VAN DER REST ne comprend pas que les dépenses de correcteurs n'aient pas été honorées, alors qu'elles étaient connues de longue date et se demande pourquoi leur paiement intervient si tardivement.

M GUIGUEN s'interroge également.

M MERCIER répond que la mise en paiement intervient uniquement lorsque que l'IEP a récupéré l'ensemble des dossiers complets, ce qui n'a été effectué qu'en octobre et qu'une partie des dépenses prévues aux paiements des correcteurs a servi à abonder les lignes des grades masters CDO, MOP et MRQ en dépassement. Il s'agit donc de ré-abonder la ligne en question.

Le directeur souhaite que dorénavant les intervenants du 1^{er} semestre d'une année universitaire soient payés en début d'année civile suivante. Les paiements interviendront (après service fait) deux fois par an.

M BONSART souhaite savoir, si du fait du report du paiement 2011 sur 2012, le budget 2012 ne se verra pas greffé par avance.

Le Directeur répond par la négative dans la mesure où cette opération sera reportée chaque année.

M GUIGIEN fait remarquer que ce dispositif retardera fortement le paiement des intervenants.

M HONORE explique que c'est une pratique courante dans les universités, et qu'elle ne devrait pas poser de problème, l'essentiel étant que les intervenants en soient préalablement informés.

M GUIGIEN demande si une commission budgétaire ne pourrait pas être créée.

Le directeur approuve l'idée.

↳ La DBM est adoptée à l'unanimité

III- MESURES REGLEMENTAIRES ET PRATIQUES

Commission de recrutement des Professeurs Agrégés.

Le Directeur explique qu'en raison du départ annoncé de Mme PERRROT qui fait valoir ses droits à retraite à la rentrée prochaine, il est nécessaire de mettre en œuvre le recrutement d'un professeur agrégé. Un nouveau texte impose de soumettre la composition de la commission de recrutement au Conseil d'Administration.

Il précise que le poste qui était jusqu'à maintenant profilé en économie et gestion sera désormais un poste de PRAAG en sciences économiques et sociales au motif que les besoins en économie sont très importants. Il ajoute qu'actuellement 5 dossiers de candidatures ont été reçus.

M. HONORE souhaite faire deux remarques:

- Il note qu'il n'y a pas eu de concertation sur le changement de profil de ce poste, alors même que l'équipe de direction reprochait à l'équipe sortante ce type de pratiques.

- Il regrette ce changement car un PRAAG d'économie et gestion aurait selon lui été davantage polyvalent et aurait pu assurer les conférences de méthodes en GRH et les cours en Organisation et vie financière, ce qui aurait permis de les pérenniser.

Compte tenu de ses remarques, il indique qu'il ne votera pas en faveur de la proposition.

M LE FLOCH répond qu'il doit être comparé ce qui est comparable et que s'agissant des choix opérés par l'ancienne direction, il s'agissait d'une modification de section conséquente (Histoire du Droit Constitutionnel transformé en Sciences de Gestion) sur un poste de Professeur des Universités. De plus, il note que les maquettes pédagogiques laissent davantage place à la science économique plutôt qu'à la gestion. Enfin, il souligne que l'actuelle PRAG en économie et gestion ne donnait pas de cours en gestion.

M HONORE répond que cela lui avait été demandé, mais que l'enseignante en question avait refusé.

↳ La proposition est adoptée à l'unanimité moins une voix contre et 5 voix refusant de prendre part au vote.

IV PEDAGOGIE

Règlements d'Examen 2011-2012

Le Directeur présente les deux grades masters inscrits à l'ordre du jour: MOP qui n'avait pu être présenté lors du précédent conseil ainsi que le MBA – EcoFi.

Mme LEBOIS fait remarquer que des coquilles subsistent sur les années universitaires mentionnées.

M DIAZ, souligne que la mention de la création d'un 4^{ème} parcours portant sur le Management du secteur maritime (MSM) n'est plus d'actualité.

↳ Sous réserve des modifications apportées, les deux règlements sont adoptés à l'unanimité.

V QUESTIONS DIVERSES

1/ M GUGUEN fait remarquer que les textes officiels et autres règlements ne sont pas accessibles sur l'ENT des étudiants ou sur l'internet de l'IEP, comme cela peut être le cas dans d'autres IEP.

La direction en prend note.

2/ M CHABLE regrette que la modération des courriels des étudiants soit si lente. S'il comprend qu'il faille 24 ou 48H00 pour diffuser un message, il estime qu'au-delà cela s'apparente à de la rétention d'informations. Il constate que ce problème est récurrent depuis de nombreuses années et que les délais de diffusion ne s'améliorent vraiment pas. Or, la charte informatique énonce de nombreux devoirs à l'encontre des étudiants. Il souhaiterait que l'on y précise un droit : celui d'un délai de modération de 24h00.

M LE FLOCH explique que malheureusement il peut parfois avoir un agenda qui ne lui permet pas de répondre dans ce délai. Il souligne de plus que la modération passe également par la SG et le SGA. Or, ce dernier était absent pendant plus d'un mois, tandis que la SG était absorbée par un accroissement de ses charges.

M CHABLE insiste fortement sur la nécessité de trouver une solution.

Mme MERCIER intervient pour dire son mécontentement. Elle souligne que les messages sont diffusés très rapidement, les retards restant très marginaux.

M GUGUEN indique que deux messages n'ont toujours pas été diffusés alors qu'ils ont été envoyés, il y a près de 15 jours.

M DIAZ précise que le dispositif fonctionne bien dans son ensemble.

M MERCIER ajoute que la quantité de messages à traiter (et parfois leur volume) est très importante, cette charge de travail supplémentaire n'est pas anodine.

Dans ces conditions, M GUGUEN propose de supprimer la modération et de revenir au système en vigueur avant 2007.

M LE FLOCH estime qu'une solution satisfaisante devrait pouvoir être trouvée.

3/ M DIAZ informe que la Commission Permanente de la Vie Etudiante se réunira avant le 9 novembre et étudiera les demandes de subventions des associations.

Compte tenu du volume des demandes, M LEHMAN souhaite que les élus étudiants puissent en prendre connaissance rapidement.

Il est convenu qu'elles leurs seront transmises pour le 17 novembre.

Le prochain Conseil est fixé au 08 décembre. La séance est levée à 19H00.